

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D\_2020\_7\_1-DE  
Recu le 09/09/2020

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2020\_7\_1

L'an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 19

**Objet : Modification de la  
Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

**Vu** les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

**Vu** les dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

**Vu** la délibération D\_2020\_6\_2 du conseil municipal du 3 juillet 2020 et suite à un courrier, en date du 28 juillet 2020, la Préfecture demande à la commune de prendre une nouvelle délibération désignant 3 membres titulaires et 3 membres suppléants distinct de la présidence assurée par le maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité, de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre à main levée.**

**Sont ainsi déclarés élus :**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Daniel PONTINI	Jean-Luc FOURNIER
Joël FOUCHÉ	Michèle LHOMME
Florence ALIX	Graziella RELET

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 09/09/2020.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation  
Michel CARTERET (CHARENTE) ★  
L'adjoint au maire, Mme RELET

